

Latif ERGIN  
Romain GROSPERRIN  
Marie-Christine GRUNDISCH  
Jean-Pierre LADOUCE  
Fabien MASSON  
Stéphanie MICHELAT  
Michel MULLER  
Claude PETREMAN  
Michel VOINIER

M A Z A R S



# ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR LES RELAIS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Enregistrée à la Préfecture sous le n° 30961  
Siège social : 6 rue de Londres - 90000 BELFORT

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

*Exercice clos le 30 avril 2019*

Besançon : 9 rue Madeleine Brès - BF 1543 - 25009 BESANÇON CEDEX - Tél : +33 (0)3 81 53 28 55 - Fax : +33 (0)3 81 53 22 50  
Vesoul : 10 rue Victor Dollé - Z.A.C. Technologie - CS 80142 - 70003 VESOUL CEDEX - Tél : +33 (0)3 84 76 21 11 - Fax : +33 (0)3 84 75 69 07  
MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
Société d'Expertise Comptable - Tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté  
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Besançon  
S.A.S. au Capital de 8 000 000 € - R.C.S. Besançon 622 820 223 - Siret 622 820 223 00122 - TVA Intracommunautaire FR 24 622 820 223

MEMBER  
OF  
GLOBAL ALLIANCE OF  
INDEPENDENT FIRMS  
**Praxity**

BESANÇON

 **COPIE**

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'association LES  
RESTAURANTS DU CŒUR, LES RELAIS DU TERRITOIRE DE  
BELFORT,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée  
générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de  
l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DU  
TERRITOIRE DE BELFORT relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels  
qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et  
principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image  
fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation  
financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel  
applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons  
collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont  
indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes  
relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles  
d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 à  
la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni  
de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de  
Commissaire aux Comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptable précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources (note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose les principes d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée générale.

**Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;

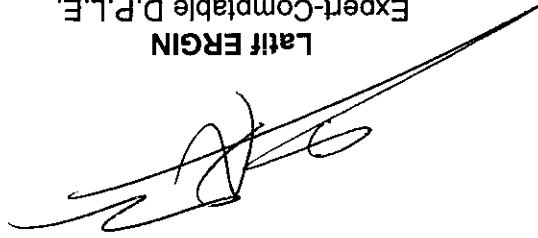
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Les Restaurants du  
Cœur - Les Relais du  
Cœur du Territoire de  
Belfort  
Comptes Annuels  
Exercice clos le 30/04/2019

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue  
si les comptes annuels reflètent des opérations et événements  
sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 2 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes,  
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



**Latif ERGIN**  
Expert-Comptable D.P.L.E.  
Commissaire aux Comptes inscrit

## 1. BILAN ACTIF

EXERCICE CLOSÉ 30/04/2018	EXERCICE CLOSÉ 30/04/2019			BILAN ACTIF (en €)
	NET	NET	Amortissements et provisions (à déduire)	
				Immobilités incorporelles
				Autres Immobilités incorporelles
				Immobilités incorporelles en cours
				Sous-total Immobilités incorporelles
				Immobilités corporelles
				Terrains
				Constructions
				Installations techniques, matériel et outillage
				Autres immobilisations corporelles
				Immobilités corporelles en cours
				Avances et acomptes sur immobilisations
				Sous-total – Immobilisations corporelles
				Immobilités financières
				Prêts
				Dépôts et cautionnements et autres immobilisations financières
				Sous-total – Immobilisations financières
				TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ
				Stocks
				Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks
				Créances clients (dont locataires)
				Autres créances
				Valeurs mobilières de placement
				Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisses)
				Charges constatées d'avances
				TOTAL II – ACTIF CIRCULANT
				TOTAL GENERAL

BILAN PASSIF (en €)		EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise		119 857,53	113 131,45
Réserves		13 282,68	6 726,08
Report à nouveau		775,00	775,00
Subventions d'investissement			
<b>TOTAL I - FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>		<b>133 915,21</b>	<b>120 632,53</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risque			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL II - PROVISIONS</b>			
<b>Fonds dédiés</b>			
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		4 813,15	
Fonds dédiés sur autres ressources			
<b>TOTAL III - FONDS DEDIES</b>		<b>4 813,15</b>	
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		4 739,55	4 621,90
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		83,67	93,00
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)		100,00	212,80
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)		4 923,22	4 927,70
Produits constatés d'avance		1 903,80	6 800,00
<b>Sous-total des dettes</b>		<b>6 827,02</b>	<b>11 727,70</b>
<b>TOTAL IV - DETTES</b>		<b>6 827,02</b>	<b>11 727,70</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>145 555,38</b>	<b>132 360,23</b>



ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DU TERRITOIRE DE BELFORT (AD90) 3. COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

EXERCICE CLOS LE 30/04/2018	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	COMPTES DE RESULTAT - CHARGES (en €)
296,19	130,30	Achats
296,19	130,30	Achat pour missions sociales
		Variation de stock
		Sous-total - Achats stockés
84 314,69	124 173,09	Autres achats et charges externes
		Impôts, taxes et versements assimilés
		Sur rémunérations
		Autres
		Sous-total - Impôts, taxes et versements assimilés
		Charges de personnel
		Rémunération brute du personnel
		Charges sociales & autres charges de personnel
		Sous-total - Charges de personnel
44 275,30	888,52	Autres Charges
44 275,30	888,52	Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale
		Autres charges
		Sous-total - Autres charges
8 645,09	12 993,61	Dotations aux amortissements et aux provisions
		Dotations aux amortissements sur immobilisations
		Dotations aux provisions sur immobilisations
		Dotations aux provisions sur actif circulant
		Dotations aux amortissements et aux provisions
8 645,09	12 993,61	Sous-total - Dotations aux amortissements et provisions
137 531,27	138 185,52	TOTAL I - CHARGES D'EXPLOITATION
		Dotations aux amortissements et aux provisions
		Intérêts et charges assimilés
		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
		TOTAL II - CHARGES FINANCIERES
		Sur opérations de gestion
		Sur opérations de capital (valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés)
		Dotations aux amortissements et aux provisions
		TOTAL III - CHARGES EXCEPTIONNELLES
		Impôts sur les sociétés
		TOTAL IV - IMPOTS SUR LES SOCIETES
		Engagements à réaliser sur ressources affectées
	4 813,15	TOTAL V - ENGAGEMENTS A REALISER
137 531,27	142 998,67	TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)
6 726,08	13 282,68	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE
144 257,35	156 281,35	TOTAL GENERAL
		Evaluation des contributions volontaires en nature
		Charges :
		Secours en nature
		Personnel Bénévole
178 598,00	174 032,00	Total

Pour information, Evaluation du montant des dettes reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)

EXERCICE CLOS	EXERCICE CLOS	COMPTES DE RESULTAT - PRODUITS (en €)
LE 30/04/2018	LE 30/04/2019	
4 520,00	5 840,00	Chiffres d'affaires
4 520,00	5 840,00	Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises
		Ventes de travaux et études
		Variation de stocks (en cours et produits finis)
		Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion
4 520,00	5 840,00	Sous-total - Chiffre d'affaires
46 402,00	38 560,20	Production immobilisée
		Subventions d'exploitation
		Autres fonds privés
21 150,00	17 165,00	Subventions reçues de l'Association Nationale
21 150,00	17 165,00	Contributions reçues d'autres associations départementales
		Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)
		Sous-total - Autres fonds privés
		Cotisations
32 928,14	35 861,28	Produits de la Générosité du Public
31 243,06	32 299,90	Dons non affectés
6 931,10	14 180,45	Dons affectés
71 102,30	82 341,63	Produits des manifestations
		Sous-total - Produits de la générosité du public
		Produits divers de gestion
	63,63	Reprises sur provisions (et amortissements) - Transfert de charges
	11 759,49	TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION
583,05	551,40	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé
583,05	551,40	Autres intérêts et produits assimilés
		Reprises sur provisions et transfert de charges financières
		Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement
583,05	551,40	TOTAL II - PRODUITS FINANCIERS
500,00		Produits exceptionnels sur opérations de gestion
500,00		Produits exceptionnels sur opérations de capital
		Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice
		Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges
500,00		TOTAL III - PRODUITS EXCEPTIONNELS
		Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs
		TOTAL IV - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES
144 257,35	156 281,35	TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)
		SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE
144 257,35	156 281,35	TOTAL GENERAL
		Evaluation des contributions volontaires en nature
		Produits :
		Dons en nature
		Bénévoles
178 598,00	174 032,00	Total

Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Conformément aux engagements pris dans la convention d'objectifs et de moyen de la ville de Belfort, l'AD90 spécifie qu'elle bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux d'une valeur de 45922.80€

Cette mise à disposition gratuite ne figure pas dans les données financières du compte de résultat

**5. Valeurs Mobilières de Placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**6. Subventions****6.1 Subventions de fonctionnement**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

**6.2 Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

**7. Autres ressources**

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévoles ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévolat. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

**8. Evénements postérieurs à la clôture**

Néant

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

#### Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises
- Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

#### Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

#### Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénéfice selon sa fonction. Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2019	30/04/2018	Total	
			Valeur Brute	Dépréciation
Missions Sociales				
			Valeur Nette	Valeur Nette

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé	680.00		680.00
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	680.00		680.00
Créances Diverses			
<b>Total</b>	<b>680.00</b>		<b>680.00</b>
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)	3 151.63	3 151.63	
Autres créances (dont subventions)	3 151.63	3 151.63	
<b>Total</b>	<b>3 831.63</b>	<b>3 151.63</b>	<b>680.00</b>

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019	Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		
Clients, locataires et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques		
Association Nationale		
Débiteurs et crédeurs divers		
<b>Total</b>	<b>1 189.98</b>	<b>1 189.98</b>
<i>Dont subventions à recevoir</i>		

9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges (Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)				
<b>Total (1)</b>				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations : - Incorporelles - Corporelles - Financières Stock Compte Client Autres créances				
<b>Total (2)</b>				
<b>Total Général (1+2)</b>				

## a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 739,55	4 739,55		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	183,67	183,67		
Produits perçus d'avance	1 903,80	1 903,80		
<b>Total</b>	<b>6 827,02</b>	<b>6 827,02</b>		

Charges à payer (en €)	Montant Brut 30/04/2019	Total
Fournisseurs	2 153,14	
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat & Collectivités Publiques		
Débiteurs et créiteurs divers		
Intérêts courus à payer		
<b>Total</b>	<b>2 153,14</b>	<b>2 153,14</b>

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions				
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance	1 903,80	1 142,28	761,52	
<b>Total</b>	<b>1 903,80</b>	<b>1 142,28</b>	<b>761,52</b>	



## 12. RESULTATS ANALYTIQUES

## a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions ANJ	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire		72 871,63	10 071,47	82 943,10	82 943,10	
Actions d'accompagnement en centre			83,85	83,85	83,85	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir	17 165,00	115,00	24 333,45	41 613,45	41 613,45	
Ateliers de Français, Aide aux devoirs		55,62	270,75	326,37	326,37	
Accompagnement et retour à l'emploi						
Frais de fonctionnement		7 394,44	21 883,53	29 277,97	15 995,29	13 282,68
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi			32,95	32,95	32,95	
Microcrédit, Conseil Budgetaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat		1 904,94	98,72	2 003,66	2 003,66	
Total	17 165,00	82 341,63	56 774,72	156 281,35	142 998,67	13 282,68

## b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0,00 €.

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	280	Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2018	284
Total		280	Total		284

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Contrats Aides :		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
Sous- Total Contrat Aidés		
CDD/CDI		
Total		

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Dentées alimentaires (en tonnes)	20,30	2,90	61,50	84,70
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	1,30	0,30	0,30	1,90
Total	21,60	3,20	61,80	86,60

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	142 998,67
EMPLOIS	142 998,67

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	156 281,35
RESSOURCES	156 281,35

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association Le Trésorier de l'association Le Commissaire aux comptes